

Le *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, vu par Forum Culture(s)

Contribution au KEP 0.1. (30 juillet 2018)

ForumCulture(s) demande aux responsables du KEP de bien vouloir publier la présente contribution in extenso sur le site internet du KEP.

Forum Culture(s) s'attend à ce que le KEP 1.0 sera accessible au moins une dizaine de jours avant la présentation officielle prévue pour le 27 septembre au Kinneksbond.

Donner corps au KEP

1. Le KEP, présenté lors des Assises Culturelles des 29 et 30 juin 2018 sous sa forme actuelle, est un excellent document de travail qu'il conviendrait de creuser maintenant en profondeur, avec les artistes et les acteurs culturels, mais aussi avec les communes et le secteur privé ainsi qu'avec le « public » en général. On devrait se donner une année pour le faire, hors des échéances électorales et des pressions y afférentes, pour l'enrichir, le préciser et en faire une véritable stratégie, tournée vers l'action.
2. Ce document de 190 pages, auquel s'ajoute une bibliographie d'une trentaine de pages, constitue incontestablement un jalon essentiel, voire historique, dans la mise en place d'une vraie politique culturelle au Luxembourg. Grâce, notamment, à un premier travail sur l'histoire de la politique culturelle au Luxembourg, ainsi que de l'intervention publique en matière culturelle, et grâce aux nombreuses consultations que Jo Kox a pu mener, formellement ou informellement, avec pratiquement tous les artistes et acteurs de la scène culturelle luxembourgeoise, nous avons désormais, pouvoirs publics, artistes, acteurs culturels et autres citoyens, une base à notre disposition qui devrait nous permettre de mener des débats de qualité sur les futures grandes orientations de la politique culturelle.

Malheureusement, ce temps des débats est trop réduit : les deux demi-journées de débat des 2es Assises Culturelles de fin juin 2018 n'ont pas pu porter sur le texte qui n'a été mis en circulation que la veille, et seulement sous forme électronique ; et le mois qui a été donné aux artistes et acteurs culturels pour réagir, ne permet guère de proposer des modifications importantes au texte présenté.

Par ailleurs, si le KEP présente, dans les pages 176 à 180, une liste impressionnante d'artistes et acteurs culturels qui ont été consultés, sous une forme ou sous une autre, une telle consultation souvent très partielle ne saurait remplacer une discussion sérieuse et approfondie des résultats obtenus.

Nous ne savons pas, non plus, quel sera le statut exact de ce KEP 1.0 : document interne du Ministère de la Culture, document pour le secteur culturel et que donc ce secteur devrait s'approprier, ou encore document au-delà du Ministère et du secteur culturel, mais avec quelle appropriation (p.ex. à travers un débat d'orientation à la Chambre des Députés) ?

En proposant, dès 2008, dans le Pacte Culturel qu'il a signé avec six partis politiques, l'organisation d'Assises Culturelles et l'élaboration d'un Plan de Développement Culturel, Forum Culture(s) a voulu insister sur la nécessité d'impliquer pleinement dans ces processus les artistes, acteurs culturels et autres citoyens, non seulement sous forme consultative, mais pleinement participative. Dans le KEP 0.1, nous restons, même si on nous le présente comme « un plan du secteur culturel pour le secteur culturel » (dixit le Secrétaire d'Etat Guy Arendt), dans une démarche « top down », où le Ministère de la Culture consulte, mais sans impliquer vraiment les acteurs culturels dans la rédaction du texte provisoire, puis « final », et sans qu'on sache clairement quelle sera la place exacte de la société civile dans la mise en œuvre du KEP.

Par rapport aux Manifeste et Pacte Culturel, [plusieurs dimensions](#) – à notre avis essentielles – [ne sont guère abordées](#) dans le KEP, telles que:

- faire de la culture une ressource stratégique pour l'avenir;
- la culture ne saurait se limiter à une politique sectorielle : elle doit être une « *Gesellschaftspolitik* »;
- placer la culture au centre de la société, en en faisant un outil d'une citoyenneté active, dans une démocratie participative et intégrative;
- chaque citoyen doit être reconnu comme « sujet de culture », avec ses droits culturels, comme « acteur », et non plus seulement comme consommateur;
- redéfinir la relation entre les contenus culturels (projets, produits et services) et les contenants (infrastructures et équipements);
- dans une société où désormais près de 48% des résidents au Luxembourg ne détiennent pas de passeport luxembourgeois, il devient urgent et important de faire de l'intégration culturelle et de l'interculturel une priorité;
- mettre en place une politique culturelle « durable », fondée, notamment, sur un *system thinking* au-delà du discours unique économiciste, sur des « *commons* » (impliquant que la propriété n'est pas conçue comme une appropriation ou une privatisation, mais comme un usage) et sur la promotion d'une culture ouverte, à l'écoute des autres cultures et capable d'exercer un devoir de solidarité envers les cultures moins visibles ou « minoritaires », ainsi qu'envers ceux qui sont, pour différentes raisons, considérés comme « loin de la culture ».

Forum Culture(s) salue la résolution adoptée le 3 juillet 2018 à la Chambre des Députés par le CSV, le DP, le LSAP, Déi Gréng et Déi Lénk stipulant *l'organisation tous les 2 ans d'un débat (parlementaire) au sujet de la mise en œuvre du Plan de développement culturel*. Malheureusement, cette résolution n'aborde pas le problème de l'évaluation et de l'adaptation en cours de route du KEP.

3. Dans sa Conférence de Presse à la Banannefabrik, le 6 février 2018, le Forum Culture(s) avait présenté son évaluation de la politique culturelle du gouvernement actuel et avait proposé plusieurs « *Préifsteng* » aux différents partis politiques pour les prochaines élections législatives.

En ce qui concerne ces « *Préifsteng* » de Forum Culture(s), pratiquement aucun n'est abordé dans le KEP :

- culture, interculturalité et « intégration culturelle » des réfugiés et des migrants. Est-ce que le Ministère de la Culture a, p.ex., l'intention de continuer et de développer les actions lancées par l'Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte à travers le programme « *Mateneen* »?
- culture, démocratie culturelle et droits culturels : de nombreuses propositions ont été présentées dans ce domaine par la récente conférence que le Forum Culture(s) avait organisée, les 1^{er} et 2 juin, avec la Chambre des Salariés. Manifestement sans impact sur le KEP, alors que les relations entre la Culture, le

Travail et l'Emancipation devraient être des préoccupations constantes de tout Plan Culturel;

- culture, révolution numérique et intelligence artificielle. Dans le KEP, le numérique se réduit au patrimoine culturel, sans vue d'ensemble, ni ouverture vers l'enjeu futur de l'intelligence artificielle;
- gouvernance culturelle : dans le KEP, elle semble se réduire au Ministère de la Culture et aux institutions qui dépendent de lui, alors que la gouvernance culturelle est non seulement interministérielle, mais devrait aussi impliquer le secteur privé (économie créative, économie sociale et solidaire), les communes et la société civile (centres culturels en région, associations, fondations, réseaux, etc.). L'audit réalisé il y a quelque temps devrait être actualisé.

Notons aussi que dans leurs interventions devant les Assises Culturelles, tant Xavier Bettel, Ministre de la Culture, que Guy Arendt, Secrétaire d'État, ont complètement occulté le bilan de leur mandat et ne sont pas gênés d'inclure dans le KEP 0.1 plusieurs mesures qui faisaient déjà partie du programme gouvernemental.

4. Avant d'aborder les 10 chantiers et les 61 Recommandations du Plan d'Action du KEP, [quatre remarques encore](#) :

- a. dans le Pacte Culturel, il était clairement dit qu'un Plan National de développement durable devrait se faire sur la base d'un Livre Blanc et être accompagné d'une étude budgétaire sur le financement de sa mise en œuvre. Au lieu d'un Livre Blanc, nous trouvons encore au moins 5 Recommandations du KEP qui visent à « réaliser un état des lieux » ou des enquêtes (choses qui devraient relever d'un tel Livre Blanc, plutôt que d'un KEP). Et au lieu d'un Plan de financement du KEP, on ne présente que 3 scénarios budgétaires possibles pour le financement de la culture dans les années qui viennent ;
- b. on attendait de ce KEP une vision d'avenir. Or, on nous propose, à la place d'une telle vision, « un nouvel écosystème culturel, dynamique, évolutif et transversal qui permettra aux artistes, aux acteurs culturels et aux citoyens de s'épanouir pleinement ». On ajoute la nécessité d'avoir une « *Profilschärfung* » de tous les acteurs de l'écosystème culturel, en vertu des principes de complémentarité et d'efficience. Où sont les dimensions sociales, politiques et citoyennes dans une telle vision essentiellement technocratique, même si elle semble « *sustainable development correct* » ?
- c. l'une des grandes questions de notre scène artistique et culturelle reste la précarité de la situation matérielle de nombre de nos artistes. Les réponses à cette question centrale restent trop peu précises dans le KEP, tout comme le Ministre et le Secrétaire d'Etat n'ont pu que « botter en touche » lors des Assises Culturelles, concernant les revendications légitimes exprimées à de nombreuses reprises et dans l'enceinte du Conservatoire le 30 juin 2018.
- d. on aurait aimé avoir une priorisation claire parmi ces 61 recommandations et savoir exactement qui fera quoi dans la mise en œuvre du KEP. Tel n'est malheureusement pas le cas.

Il nous semble utile, pour le succès du travail à faire, d'admettre que le KEP n'est qu'une première analyse SWOT, à partir de laquelle il faudrait développer un vrai Plan de Développement Culturel, plus structurant et plus stratégique que l'actuel KEP.

5.1. la gouvernance

La « gouvernance culturelle » nous semble devoir se concevoir plus largement que dans le périmètre du seul Ministère de la Culture et des institutions culturelles qui dépendent de lui. Elle devrait impliquer tant les autres Ministères concernés par la dimension culturelle (Education Nationale, Aménagement du Territoire, Tourisme, Economie, Affaires Etrangères, etc.) que les Communes et les secteurs privé et associatif. Elle est une forme de pilotage des différents *stakeholders* et doit donc être le fruit de la concertation et être un système de régulations qui vise les interactions. Elle signifie surtout une habilitation de tous les acteurs sociaux concernés, dans des espaces publics appropriés.

Dans ce sens, il nous semble quelque peu surprenant de commencer un Plan de Développement Culturel, d'une part par un chapitre « gouvernance », d'autre part par une Recommandation demandant (à qui ?) d' « établir la structuration et le fonctionnement d'un ministère de la culture « nouvelle génération ». La gouvernance en général et la restructuration du Ministère de la Culture ne devraient-elles pas « découler » d'un KEP et servir sa mise en œuvre (chapitre Suivi et Évaluation) ? Ne devrait-on pas demander d'abord un audit organisationnel du Ministère de la Culture, respectivement actualiser l'audit qui dort paisiblement dans un tiroir du Ministère ?

Recommandation 3 : mettre en place un comité interministériel de la Culture, ouvert de temps en temps à « des représentants d'organes non ministériels » est sans doute une bonne chose. Mais une vraie « gouvernance culturelle » ne saurait se faire sans « une plate-forme garantissant une véritable coopération interministérielle, incluant les communes, les établissements publics, l'économie créative et la société civile ». Or, une telle plate-forme, qui impliquerait non seulement d'autres Ministères, mais aussi les artistes, les communes et les secteurs privé et associatif, n'est pas prévue.

Par ailleurs, la Recommandation 5 (« mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles ») devrait s'élargir aussi à la composition et aux nominations des Conseils d'Administration, ainsi qu'à l'interaction dans les équipes entre les salariés et les bénévoles. Pareille réflexion a été inscrite dans le programme gouvernemental de 2013, mais semble s'arrêter aux desiderata en la matière de la CGFP.

La Recommandation 6 demande de « redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel ». Deux questions à ce sujet : est-ce que cela n'avait pas déjà été fait (ou avait été tenté de faire) sous la Ministre Maggy Nagel ? Et de quel droit un Ministère de la Culture voudrait-il imposer un « contrat de performance et un cahier de charges spécifiques » p.ex. aux Centres Culturels en région, alors que sa part de financement à ces Centres ne dépasse guère les 20% de leur budget ?

La Recommandation 9 manque de clarté : ce « Fonds pour la création artistique et culturelle est-il la même chose que le « Arts Council » dont on parle par ailleurs (page 90) ? Quelles seraient les relations entre un tel Fonds et le FOCUNA actuel ? Enfin, comment garantirait-on que ce Fonds soit « financièrement et politiquement indépendant » ?

5.2. **création**

Au niveau de la création, les besoins les plus urgents sont:

a. amélioration des conditions pour les artistes qui font de la création au Luxembourg

A côté de l'amélioration des conditions financières en vue d'une rémunération correcte du travail de création, il s'agit de remédier au manque cruel d'espaces de travail. Dans la recommandation 12, parmi les pistes à suivre, il manque la plus importante : créer des espaces de travail pour les artistes. L'Etat doit contribuer à créer et à entretenir de nouveaux espaces, adaptés aux besoins spécifiques des différentes formes d'expression artistique.

b. valorisation de la création, notamment dans les programmations et les médias

La création d'ici doit être considérablement valorisée, surtout comparée aux accueils d'artistes ou à la création internationale.

Au niveau de la programmation : par des moyens équivalents en termes d'exposition médiatique, de durée et de financement (dans la recommandation 10, dans l'analyse des budgets de création, il faudrait aussi analyser les budgets d'accueil et procéder à une comparaison quantitative et qualitative).

Au niveau des médias : par des incitations, des quotas et des directives en matière de couverture (annonces et traitement critique) de la création, liés à l'aide financière étatique à la presse.

c. réflexion sur les caractéristiques uniques de la création au Luxembourg

Le secteur artistique doit s'interroger sur les caractéristiques uniques, actuelles ou à développer, de la création au Luxembourg. Plutôt que de s'adapter ou d'imiter les tendances de la création globale, les qualités spécifiques de la création au Luxembourg, qui la distinguent de la création internationale, sont à développer et à encourager.

d. mesures proactives en vue d'une meilleure durabilité des créations

Dans le cas des arts de la scène et de la musique, les créations ont une durée de vie bien trop courte, en considérant le travail et les moyens investis. Au lieu de toujours augmenter le nombre des créations, il s'agit plutôt de donner une meilleure durabilité aux créations existantes: programmation plus longues dans la durée, meilleure exposition aux médias, tournées nationales et internationales. Des critères de durabilité doivent être encouragés par l'Etat et pris en compte dès la période de création.

e. encourager le caractère participatif de la création

Le public, la population, et parmi elle, les minorités en particulier, doivent être impliqués dans la création. Les projets à caractère participatif se multiplient, mais restent encore en trop petit nombre au Luxembourg. La création se doit de traiter des sujets de la société dans laquelle elle évolue et qui la finance en grande partie, et cela en participation avec les populations concernées. La séparation entre créateurs et producteurs de culture d'un côté et spectateurs et consommateurs de l'autre, est d'ailleurs encore trop stricte dans l'ensemble du KEP.

Il faudrait aussi, dans ce contexte, préciser que "participation" ne veut pas nécessairement dire que le public doit participer activement à la création artistique, mais qu'il faut activement réfléchir, culturellement, aux termes de participation et d'accessibilité: qui dit participation et accessibilité dit surtout intérêt, compréhension de l'utilité et de la plus-value sociétale de la culture pour

une société et pour chaque individu. Participation et accessibilité veulent surtout dire que le public doit se sentir capable de participer, avoir un avis et un intérêt dans la culture. Il faut donc développer en urgence des concepts novateurs d'éducation du public, changer les paradigmes économiques et sociaux et communiquer cette plus-value qui nous concerne tous.

Dans les Objectifs visés (page 100), on parle d' « instituer une économie circulaire de la culture ». Qu'est-ce à dire, au-delà du patrimoine culturel urbain ?

La Recommandation 10 demande de réaliser « un état des lieux de la création au Luxembourg ». Bonne idée, mais n'aurait-on pas dû faire un tel état des lieux avant tout KEP ? Et un tel « état des lieux » ne devrait-il pas inclure aussi une réflexion sur ce qui se passera sans doute dans les années à venir, avec de nouveaux lieux et équipements culturels, avec la naissance de nouveaux « métiers de la culture » et avec l'émergence de nouveaux acteurs ?

f. Sous le chapitre "Création" il y aurait lieu d'insérer **les écrivains** et de préciser les soutiens à leur fournir ainsi qu'à l'édition d'œuvres littéraires et scientifiques.

5.3. **valorisation du travail culturel et professionnalisation**

Tout ce chapitre pourrait s'inspirer utilement de l'excellente réflexion de la *Theaterfederatioun* « Pour une véritable professionnalisation du secteur luxembourgeois des arts de la scène » (20 juin 2018).

4 des 5 Recommandations semblent bien correspondre à des souhaits déjà exprimés par les artistes et les intermittents. En ce qui concerne la Recommandation 21, visant à « renforcer la structuration des fédérations et associations d'artistes professionnels », dont le porteur de projet serait le Ministère de la Culture, on semble rester dans la démarche *top down* déjà critiquée plus haut. Aux yeux du Forum Culture(s), la structuration des fédérations et des associations d'artistes ne doit pas être le fait d'un Ministère de la Culture, mais des principaux concernés et de la société civile. Le ministère devrait se contenter d'aider au financement de telles structures plus professionnalisées.

Au-delà de cette « structuration », une autre idée devrait faire son chemin : mettre en place des « Maisons » de la Danse, du Théâtre, des Arts Plastiques, de la Littérature, etc., qui pourraient s'établir, peut-être même sur plusieurs sites, autour de structures déjà existantes telles que le Trois C-L, le CNL, le CNA.

5.4. **patrimoine culturel**

On retrouve dans ce chapitre au moins trois Recommandations (22, 23 et 24) qui figuraient déjà dans le programme gouvernemental du présent gouvernement.

La Recommandation 25 préconise de « construire un dépôt national pour les collections publiques ». On peut se demander ce que fait une telle Recommandation dans un « plan de développement culturel ». Il en est de même de la Recommandation 29, qui veut « revaloriser la collection d'art du ministère de la culture ».

La Recommandation 26 demande à « créer un Institut du Patrimoine Culturel ». Est-ce que cet Institut remplacerait les actuels Service des Sites et Monuments Nationaux et Centre national de recherche archéologique ?

La Recommandation 27 propose de « créer un Fonds pour le patrimoine culturel sur base des réflexions menées ». De quelles « réflexions menées » parle-t-on ici ? Comment serait géré un tel Fonds « financièrement et politiquement

indépendant » et qui aurait pour « missions de recevoir, de gérer et d'employer des allocations et dons provenant de sources publiques ou privées » ?

La Recommandation 28, visant à « créer un Centre national de l'architecture » va sans doute aider à répondre à un besoin trop longtemps négligé.

La Recommandation 30 : « créer une Galerie nationale d'art luxembourgeois », chère à l'actuel Ministre de la Culture, ne donne guère de détails sur le concept d'une telle Galerie, même si l'on ne peut que souscrire à la nécessité d'avoir « un centre de documentation dédié à l'histoire de l'art au Luxembourg » et d'établir « un dictionnaire des artistes luxembourgeois ».

Manque, cruellement, parmi ces 11 Recommandations concernant le patrimoine, notre patrimoine industriel, alors que se posent des problèmes importants tels que l'avenir du Musée de l'Ardoise de Martelange, la sauvegarde du Hall des Soufflantes à Esch-Belval et la création – toujours différée – d'un Centre National de la culture industrielle et ouvrière (qui pourrait être décentralisé sur plusieurs sites), demandée depuis une dizaine d'années, notamment par la Fondation Bassin Minier, le CDMH de Dudelange, le Mouvement écologique et l'Amicale des Hauts-Fourneaux.

5.5. **industries culturelles et créatives**

Dans la seule Recommandation de ce Chapitre : « rapprocher le secteur des industries culturelles et créatives du secteur de la culture » (et si l'on faisait l'inverse ?), on reste très peu proactif et on reprend même des idées déjà exprimées dans d'autres Recommandations (voir la Recommandation 1, sur le périmètre d'action du Ministère de la Culture). N'est-ce pas déjà le Ministère de l'Économie, à travers le « *Luxembourg Creative Industries Cluster* », qui est devenu ici « porteur du projet », au lieu et à la place du Ministère de la Culture ?

5.6. **culture en région**

Dans ce chapitre figurent nombre d'actions qui auraient dû être réalisées en amont du KEP, telles que « dresser un état des lieux des infrastructures culturelles » et « faire un inventaire de toutes les associations et actions culturelles ». On peut trouver surprenant, par ailleurs, que les Centres culturels en région ne semblent nulle part être considérés comme un partenaire de « la culture en région ». Comme, jusqu'ici, les communes n'ont pas été impliquées dans le processus du KEP, on peut se demander comment elles réagiront à ces propositions, dont le financement n'est pas précisé.

Par ailleurs, plutôt que d'accumuler plans de développement culturels locaux et régionaux et faire une centaine de « pactes culturels » entre le Ministère de la Culture et les communes, ne serait-il pas préférable de proposer un projet de loi sur les responsabilités des communes en matière culturelle, fondé sur la reconnaissance des droits culturels, comme c'est le cas pour la Loi NOTRe en France ou pour les Centres Culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles ? Ne serait-il pas souhaitable, par ailleurs, de préciser quelles sont les missions de service public de la culture, qu'elles soient assumées par les pouvoirs publics ou « déléguées » à des associations ? Enfin, ne faudrait-il pas distinguer ici entre zones urbaines et zones rurales ?

Une attention particulière devrait être portée aux **bibliothèques** en région. L'intégration des bibliothèques scolaires dans le réseau des bibliothèques publiques et leur ouverture au public est à envisager. Leur accès au public devra être prévu lors de la conception de nouveaux bâtiments scolaires.

5.7. **action culturelle internationale**

Chapitre, là aussi assez surprenant, commençant par « réaliser un état des lieux de la politique internationale » (du Luxembourg ?) (Recommandation 39) et se terminant par « élaborer un plan stratégique pour l'action culturelle internationale », en passant par une Recommandation qui « instrumentalise » la culture au service de la diplomatie et des relations internationales.

De nombreuses questions se posent dans ce contexte :

- ne conviendrait-il pas de reprendre ici des textes comme la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), texte que le Luxembourg a signé et ratifié et qui comporte des engagements assez précis en matière de coopération internationale ?
- ne serait-il pas utile de préciser, dans un tel chapitre, comment on compte favoriser, au-delà de toute « diplomatie culturelle », la présence de nos artistes et acteurs culturels au niveau européen et international, comment on peut transformer des échanges culturels en coopération culturelle et comment on pourrait promouvoir la dimension culturelle dans notre coopération au développement ?
- comment aider, par ailleurs, nos artistes et acteurs culturels, voire nos communes, à mieux s'intégrer dans des réseaux internationaux de coopération culturelle ?
- pourquoi avoir laissé tomber en désuétude, notamment depuis 2007, la coopération transfrontalière et dans la « Grande Région », qui sont pourtant pleines de potentialités négligées ?
- pourquoi ne pas « profiter » de ce KEP pour entrer sur la plate-forme du « Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe », ou du programme du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des politiques culturelles ? Ce regard de l'extérieur et la connaissance des politiques culturelles ailleurs en Europe ne pourraient être que bénéfiques pour le Luxembourg.

5.8. **éducation artistique et culturelle**

On aurait aimé avoir dans ce domaine, où beaucoup de choses se font déjà, notamment du côté de l'Education Nationale, des engagements plus fermes, plutôt que de vagues formules, genre : « renforcer les échanges et les collaborations » (Recommandation 42) ou « réserver une place plus importante à l'éducation artistique et culturelle » (Recommandation 43).

Par ailleurs, peu de mesures sont suggérées pour favoriser la créativité des jeunes et des pratiques culturelles régulières. Pourquoi ne pas prévoir ici, par exemple, une collaboration plus étroite avec les Maisons de Jeunes d'une part, et avec les Maisons-Relais d'autre part.

Il convient surtout de ne pas réduire *éducation* à *système scolaire* et donc limiter l'éducation artistique et culturelle à l'enfance et à la jeunesse. Il faut comprendre ce terme de façon beaucoup plus large, en incluant éducation et communication envers tous.

Enfin, ne serait-il pas envisageable d'envisager la création d'un Institut pour la *Kulturelle Bildung*, un peu sur le modèle du *Zentrum für Politische Bildung* ? Pareil Institut pourrait e. a. promouvoir la pratique du théâtre dans les écoles en collaboration avec les acteurs professionnels et les troupes existantes et surtout

prendre en main le développement de la valorisation de la culture à l'égard de tous. La dynamisation des bibliothèques scolaires et leur ouverture vers le public serait un autre champ de travail d'un pareil institut.

5.9. **culture accessible et inclusive**

a. Tout d'abord, nous constatons un amalgame malencontreux dans la définition de ceux qu'il s'agit "d'intégrer dans les univers de la culture" : "demandeurs d'asile, réfugiés, migrants, personnes en situation de handicap et personnes économiquement ou socialement faibles" (p. 152), auxquels viennent s'ajouter les jeunes par la suite. Il serait sans doute préférable de faire trois chapitres distincts:

- culture et intégration
- culture et inclusion
- les jeunes et la culture

b. On parle de protéger et de préserver "l'exigence de la qualité" (p.152). Qui exige quelle qualité et comment le faire?

c. Pourquoi les recommandations 47 et 50 interviennent-elles dans ce chapitre? Une enquête sur les pratiques culturelles est certes louable, mais n'est pas une priorité aux niveaux de l'intégration et de l'inclusion. D'ailleurs, les acteurs du terrain connaissent très bien ces pratiques et n'ont pas besoin de cet outil pour pouvoir mener une réflexion en profondeur sur la question. La médiation culturelle, elle, nous semble nécessaire dans tout le secteur et pour tous les publics, et pas seulement pour les publics à besoins spécifiques. Une réflexion sur ce point devrait donc se faire pour tout le secteur artistique et culturel.

Par contre, un recensement des bonnes pratiques dans le domaine serait utile: identifier les initiatives et structures qui ont réalisé des projets ou pris des mesures d'intégration, les mettre en réseau, échanger les expériences, réfléchir ensemble aux mesures à réaliser au niveau national.

d. Les mesures d'intégration en matière de culture ne doivent pas se limiter à un kit comprenant des tickets d'entrée. "Mir wëllen iech ons Heemecht weisen" et "cultur'all" le font déjà avec leur programme "Kulturausfluch", bien que, dû au manque de moyens, à une échelle réduite. Ces programmes, avec les mesures d'accompagnement nécessaires, mériteraient d'être professionnalisés.

Il faudrait aussi recenser les compétences artistiques et culturelles des nouveaux arrivants, pour pouvoir les encourager à participer activement à la vie culturelle et à la création.

e. Nous regrettons qu'on ne parle ici pratiquement que de la consommation de culture, et pas de la pratique active, de la participation culturelle. La participation à la création et aux métiers de la culture doit être élargie considérablement au Luxembourg, en vue de l'*empowerment* et de l'autonomisation des nouveaux arrivants. Une réflexion en profondeur sur la culture et l'intégration est nécessaire.

f. Finalement, pour ne pas en rester aux beaux discours, l'octroi de financements par l'État en matière de culture doit être lié à des mesures d'encouragement, voire des directives, envers les producteurs et structures, en vue de critères minimaux à respecter en matière d'intégration. A relever ici e. a. comme « bonnes pratiques », l'INECC et le programme EME de la Philharmonie.

Mais de telles initiatives d'intégration ne devront pas se faire au détriment de la création professionnelle. Tout comme il ne convient pas de tomber dans

l'activisme de "projets participatifs", où les aspects sociaux et artistiques se mêlent jusqu'à la confusion. Des réflexions fondées et en profondeur sur ce que veut dire participation au sens large, avec les aspects sociaux, culturels et « durables », donneront une base solide à un tel travail, tout en garantissant l'importance du travail des professionnels.

Par ailleurs, est-ce que l'accès à la culture (quelle culture ?) est aujourd'hui essentiellement un problème économique ? N'avons-nous pas, plutôt, un problème d'*empowerment* et de *capacity building* de nos concitoyens pour la culture ?

Enfin, que peut réellement apporter une « carte d'accès à la culture pour enfants et jeunes », dont la prise en charge financière serait supportée par les autorités communales ? Pourquoi d'ailleurs ? Et pourquoi pas par Le Ministère de la Culture, de sorte que tous les jeunes, quelle que soit leur commune de résidence, puissent en bénéficier à titre égal ?

5.10. recherche et innovation

La Recommandation intéressante (n. 55) concerne la mise en place d'une stratégie numérique du patrimoine national, stratégie présentée à la presse le 26 juin, c.-à-d. 3 jours avant les Assises. Puisqu'elle existe déjà, pourquoi la présenter de nouveau dans un Plan de développement culturel ?

5.11. suivi et évaluation

La Recommandation 56 prévoit de « nommer un Commissaire de gouvernement au plan de développement culturel ». Si on détaille ce que ce Commissaire de gouvernement aura à faire, mais on ne dit rien sur son statut, sur son autonomie par rapport au Ministère de la Culture et par rapport au Gouvernement, sur l'équipe et le budget à sa disposition. Sa mission ressemble par ailleurs étrangement à la fonction qu'on attendrait d'un Ministre de la Culture ou d'un premier Conseiller de Gouvernement.

La Recommandation 57 demande à « établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois ». Un tel état des lieux est sans doute souhaitable et nécessaire. Mais ne serait-il pas autant nécessaire d'établir un relevé exhaustif (et dynamique) des artistes et acteurs culturels d'une part, des mesures existantes et envisagées de la part des autorités publiques et des associations d'autre part? Comment cette Recommandation se situe-t-elle par rapport à la Recommandation 10 qui vise à « réaliser un état des lieux de la création au Luxembourg » ?

La Recommandation 58 : « mettre en place un Observatoire des politiques culturelles » correspond à une revendication du Pacte Culturel et nous ne saurions que féliciter les auteurs du KEP de cette proposition. Malheureusement, l'Observatoire envisagé ne semble vouloir qu'observer, sans lien avec la Recherche et sans vraie mission d'évaluation, non seulement du KEP, mais de la politique culturelle en général. Par ailleurs, quelle sera son autonomie par rapport au Ministère de la Culture, de quels moyens disposera-t-il (pour observer, pour étudier, pour rechercher) et quelles seront les relations de coopération avec l'Université ou avec le LISER, p.ex.?

La Recommandation 60 est quelque peu déroutante : alors que la Recommandation 9 prévoit de « créer un Fonds pour la création artistique et culturelle » et que la Recommandation 27 prévoit la même chose pour le patrimoine culturel, on semble revenir en arrière ici, puisqu'il n'est plus question

que de « mener une réflexion sur les opportunités de la mise en place » de ces deux Fonds.

Si la dernière Recommandation 61, qui prévoit un projet de loi sur l'encouragement de la culture, ne pose pas de problème de fond, on ne peut néanmoins qu'être surpris du manque de rigueur de la formulation utilisée : « adopter une loi ». Qui parle ici : le Ministère de la Culture, le Gouvernement, le Parlement ? Par ailleurs, on parle ici, parmi les « pistes à suivre », de « délimiter clairement les compétences du Ministère de la Culture par rapport aux communes, qui sont les premiers responsables de l'encouragement à la culture ». Que veut-on dire exactement par là ?

Voilà quelques remarques et propositions que le Forum Culture(s), partiellement en coopération avec d'autres acteurs culturels, voudrait formuler, malgré le peu de temps imparti.

Comme nous l'avons dit au début, la vraie discussion devrait commencer maintenant, ensemble avec tous les acteurs concernés.

Luxembourg, le 30 juillet 2018

Forum Culture(s)

FORUM
CULTURE(S)
Initiative citoyenne